

# L'Instant Pézillanais



Pézilla la Rivière

## Bulletin Municipal

*A noter sur vos agendas !*

### **Sant Jordi et Marché des potier(e)s**

Samedi 22 avril - Médiathèque et sur la Place Foixet

### **Troc de plantes**

Dimanche 23 avril - Aire de Pique-Nique

### **3ème édition - 66 Degrés Sud** du 27 au 29 avril

Pour suivre l'événement [www.66-degres-sud.fr](http://www.66-degres-sud.fr)

### **Don du sang**

Mardi 2 mai - Centre culturel - de 15h à 19h30

### **Défilé « Commémoration Armistice 1945 »**

Lundi 8 mai - Départ de la Mairie à 11h

### **Réunion publique sur le thème de l'Eau**

Jeudi 11 mai - Centre Culturel à 18h30

### **Mai à vélo**

Samedi 13 mai - Marché de Gros

### **Rugby -Tournoi Dourliach-Figuères et Challenge Bruno Collard**

Samedi 13 mai - La journée sur les différents terrains

### **Identi'cat du mercredi 17 mai au Dimanche 21 mai**

A Pézilla - mercredi 17 mai à 20h30 Centre Culturel - chant choral et  
le jeudi 18 mai l'après-midi - Castells sur la Place et à 20h30 Soirée Théâtre

### **Soirée dansante (Association « ATICOM »)**

Samedi 3 Juin au Marché de Gros (Centre Culturel en cas de mauvais temps)

### **Fête de la Jeunesse**

Samedi 17 juin

### **Inauguration des « Nits de la Cellerà » - Nit de la Rumba Catalana**

Jeudi 22 juin à 21h30 - Place FOIXET

### **Fête de la Saint-Jean**

Vendredi 23 juin au « Marché de Gros »

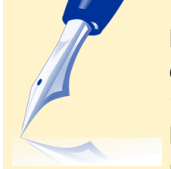
### **Spectacle de fin d'année de l'Association « La Tête et les Jambes »**

Samedi 24 juin à 21h à la Halle des Sports



**N°13**

## Edito



Le 11 avril dernier le conseil municipal a adopté les budgets pour l'année 2023 : Celui de la Zone d'Activités Economiques, du lotissement communal, et celui de la Commune. Pour ce dernier, la section de fonctionnement est prévue à hauteur de 3,8 M€. La section d'investissement s'équilibre à 3,2 M€. Vous trouverez dans le prochain bulletin le détail de ces comptes. Quelques faits saillants en commentaire du budget primitif de la commune :

1/ Des dépenses de fonctionnement qui subissent de plein fouet l'inflation dans tous les domaines, estimées en hausse de 8,2% ; avec de fortes incertitudes sur les coûts de l'énergie (électricité et gaz) qui ont explosé récemment.

2 / Des recettes de fonctionnement qui, elles, ne progressent que de 5,3 %. Des bases d'imposition du foncier bâti qui sont revalorisées de 7.1 % (mesure nationale), ce qui induit mécaniquement une hausse de la taxe foncière du même ordre malgré des taux de fiscalité inchangés par le conseil municipal.

En ce qui concerne la communauté urbaine :

3/ Reprise par la Commune de la compétence des voiries communales exercée depuis 2016 par la C.U. Cette mesure affecte de nombreuses lignes du budget et les données du transfert ne sont pas encore définitivement arrêtées.

4 / Projet d'instauration d'une dotation de solidarité communautaire qui viendrait abonder nos recettes.

Un budget compliqué donc plein de questions et d'incertitudes qui mérite plus que jamais l'épithète de « prévisionnel ». Malgré tout, un autofinancement estimé du même ordre qu'en 2022 (554 K€), nous permet de garder une forte ambition en investissement sans avoir recours à de nouveaux emprunts cette année. Notre seul souci (et non des moindres) est le prix des travaux qui ne semble pas fléchir et qui nous amène souvent à revoir les programmes afin de trouver des économies ou à les reporter. C'est le cas par exemple pour les jardins familiaux.

Après un hiver particulièrement sec, la pluie n'est toujours pas au rendez-vous et nous traversons une période de sécheresse particulièrement sévère. Avec des réserves de neige quasiment inexistantes, les barrages sur la Têt, aux Bouillouses et à Vinça accusent des niveaux exceptionnellement bas pour cette période de l'année. Des restrictions très contraignantes ont été mises en place par la préfecture, vous en trouverez le détail dans ce bulletin. Elles se justifient par la nécessité d'anticiper de grandes difficultés cet été si la situation perdure. A la mairie, nous nous y sommes conformés avec toute la rigueur possible, conscients que nous devons tous participer à faire des économies d'eau pour épargner les nappes et garder la ressource disponible pour les usages prioritaires que sont l'eau de consommation, le maintien de l'activité agricole, la lutte contre les incendies.

Nous savons tous que notre agriculture méditerranéenne est fragile et qu'elle a fait de grands efforts pour se moderniser, pour devenir plus vertueuse vis-à-vis de l'environnement, pour répondre aux exigences de qualité et de coût des consommateurs. Nous devons la soutenir résolument car, au-delà de l'intérêt économique évident, sans agriculteurs, sans vignerons, notre territoire perdrait son identité et serait condamné à devenir un maquis inextricable où les risques naturels prendraient des proportions inconnues jusqu'ici (notamment le risque d'incendie). Trop de mal a déjà été fait !

L'usage de l'eau pour maintenir notre agriculture doit rester l'une des priorités majeures.

Cette sécheresse nous concerne tous. Préserver les ressources en eau, ici et maintenant, est une urgence certes, mais à plus long terme c'est un enjeu crucial pour l'avenir du territoire. Conscients de l'importance du sujet, nous élaborons, dans le cadre d'une charte entre l'association des maires et la préfecture, un plan communal afin d'économiser l'eau partout où c'est possible dans le domaine public. Nous souhaitons aussi sensibiliser le public et l'inciter à adopter au quotidien des comportements vertueux, à se doter d'équipements tels que les mousseurs sur les robinets ou les récupérateurs individuels d'eau de pluie. Pour vous présenter ce plan et recueillir vos idées et vos suggestions sur le problème, nous vous invitons à une réunion publique le jeudi 11 mai à 18h30 au centre culturel.

D'ici-là, espérons que la pluie tant attendue viendra atténuer ce phénomène et que nos canaux retrouveront au plus tôt des débits conformes à leurs usages immémoriaux.

**Le Maire,  
Jean-Paul BILLES.**

## Numéros utiles...

**Mairie Pézilla la Rivière** : Tél : 04 68 92 00 10

Ouvert du Lundi au Vendredi

Le lundi de 8h à 12h30 et de 14h à 18h 30

du mardi au vendredi de 10h à 12h30

Email : [contact@mairie-pezilla-riviere.fr](mailto:contact@mairie-pezilla-riviere.fr)

Site : <http://www.mairie-pezilla-riviere.fr>

**Police Municipale** : Tél. : 04 68 51 02 61

2, rue Ferdinand José (à côté du Centre Culturel).

Mail : [police@mairie-pezilla-riviere.fr](mailto:police@mairie-pezilla-riviere.fr)

**Médiathèque** : Tél. : 04 68 92 64 88

**Point Jeunes** : Tél. : 04 11 30 02 34

**Cantine** : Tél. : 04 68 92 83 33

**Accueil de Loisirs Sans Hébergement** :

Tél. : 07 85 89 82 44

**Déchèterie du Soler** : Tél. : 04 68 08 09 36

**Eau - Assainissement**

**(Communauté d'Agglomération)** : Tél. : 04 68 08 64 00

**Correspondant du journal l'Indépendant** :

M. Pierre MIFFRE / Tél. : 06 84 96 81 50

Mail : [pezilla.indep@sfr.fr](mailto:pezilla.indep@sfr.fr)

**Assistantes Sociales du Département** :

Tél. : 04 68 53 69 55 (Maison Sociale à Thuir)

**Permanence des Elus** :

Le week-end et les jours fériés en téléphonant au numéro de la Mairie 04 68 92 00 10, un répondeur vocal vous donnera le nom et les coordonnées de l' élu de permanence à **contacter en cas d'urgence**.

## Débroussaillage

Dans notre département soumis à un climat méditerranéen sec et venté, les incendies de végétation constituent un risque majeur. La situation de sécheresse qui perdure accroît davantage encore ce risque cette année.



L'incendie du week-end dernier ayant détruit près de 1 000 Ha sur le secteur de Cerbère en est un triste exemple.

Le débroussaillage constitue un outil majeur de la stratégie de prévention. Il permet de réduire considérablement l'impact des incendies sur les habitations et facilite la lutte des services de secours.

A ce titre, nous vous rappelons la réglementation en la matière qui impose aux propriétaires **l'obligation de débroussailler et de maintenir en état débroussaillé**, de nettoyer et d'évacuer les végétaux ou déchets de ou des parcelles leur appartenant.

En zone urbaine, cette obligation concerne les terrains situés à moins de 50 m des habitations. Cette obligation est complétée dans le département par un nouvel arrêté préfectoral qui intègre de nouveaux secteurs soumis aux obligations légales de débroussaillage (terrains situés à moins de 200 m de bois, forêts, landes, maquis et garrigues) –

Notre commune figure dans la liste des communes dont le territoire relève en totalité ou partiellement du code forestier avec une sensibilité élevée au risque incendie de forêt -

Cet arrêté N° DDTM/SNAF/2023 087-0001 du 28/03/2023 relatif aux mesures de débroussaillage obligatoire dans le cadre de la prévention des incendies de forêts est consultable sur le site : <https://www.prevention-incendie66.com/les-obligations-legales-de-debroussailler>

Vous pouvez aussi consulter ou télécharger le guide technique réalisé par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation : <https://agriculture.gouv.fr/un-guide-technique-sur-les-obligations-legales-de-debroussaillage>

**Au regard du contexte de sécheresse actuel, des contrôles renforcés de ces obligations seront effectués à partir du 15 mai prochain.**

## Restrictions d'Eau

Rappel de l'arrêté préfectoral N° DDTM/SER/2023 054-0001 du 23 février 2023 portant mise en place de mesures de restrictions provisoires de certains usages de l'eau liées à l'état de la ressource superficielle et des nappes souterraines - Le territoire de la commune (Secteur Têt) a été placé en zone de gestion « **Alerte renforcée** » -



### **Sont interdits :**

- Le prélèvement d'eau pour le remplissage des piscines privées à usage unifamilial, exception faite de la première mise en eau après construction du bassin – Les appoints en eau sont également interdits.
- Le lavage des véhicules, hors stations de lavages professionnelles (sauf véhicules sanitaires, alimentaires ou de secours)
- Le nettoyage des terrasses et des façades
- L'arrosage des pelouses, jardins d'agrément et jardins potagers

Le non-respect des prescriptions de l'arrêté peut être puni d'une amende prévue pour les contraventions de 5<sup>ème</sup> classe d'un montant pouvant aller jusqu'à 1 500 € (Art. R.216-9 du Code de l'Environnement) - En cas de récidive, elle peut être doublée pour atteindre 3 000 €. Les contrôles sont effectués par la police de l'eau qui agit sous l'autorité du préfet.

### **Arrêté consultable :**

Sur le site internet de la Préfecture : <https://www.pyrenees-orientales.gouv.fr>

Sur le site internet de Propluvia du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des territoires :

<https://www.propluvia.developpement-durable.gouv.fr>

## Vélo en Mai



Plus que jamais le vélo apparaît comme une solution pour répondre aux enjeux économiques, environnementaux et sanitaires...

**OUI, faire du vélo, c'est bon pour la santé, pour la planète, et son portefeuille...**

**MAI**  
à vélo

Participer à l'évènement national « **MAI À VELO** » est une manière ludique et familiale de promouvoir la pratique du vélo dans notre village.

Novices, habitués, en famille ou entre amis, **samedi 13 mai**, venez nous rejoindre avec votre 2 roues au **MARCHÉ DE GROS**, nous avons préparé un programme qui devrait vous plaire !!

**MAI** à vélo  
13 Mai 2023

**ANIMATIONS GRATUITES**

12 Mai = 12 Mai

- Réparation et révision vélos
- Marquage antivol
- Initiation VAE
- Bourse à vélo
- Vélo smoothie
- Circuits vélos enfants

**13 Mai = 13 Mai**

**Repas tiré du sac**

- Cours de remise en selle pour adultes
- Initiation trott up
- Randonnées vélo traditionnel et VAE inscriptions lors de la matinée atelier

RENSEIGNEMENTS 06.33.04.85.33

# Nouvelle obligation déclarative Taxe Habitation (article 1418 CGI)

En 2023, les usagers doivent déclarer à l'administration fiscale, avant le 1er juillet la situation d'occupation des logements dont ils sont propriétaires selon le cas :

- occupés par eux mêmes à titre de résidence principale ou secondaire ;
- occupés par un tiers : identité, période d'occupation, loyer (donnée facultative du fait du report de la mise en oeuvre de la révision des locaux d'habitation) ;
- logement vacant.

A compter de 2024, seuls les changements de situation d'occupation seront à déclarer avant le 1er juillet.

La déclaration doit être réalisée par voie électronique (service GMBI du site impots.gouv.fr) pour les propriétaires dont la résidence principale est équipée d'un accès à internet.

Article 1770 terdecies CGI :

L'absence de déclaration entraîne l'application d'une amende de 150 € par local pour lequel les informations requises n'ont pas été communiquées à l'administration. La même amende est due en cas d'omission ou d'inexactitude. En 2023, pour faciliter la déclaration, les données d'occupation connues de la DGFIP pour 2022 seront pré-remplies dans GMBI et l'utilisateur devra les mettre à jour si besoin puis les valider.

L'absence de validation sera considérée comme une défaillance déclarative, entraînant l'amende précitée.

**En résumé en 2023 avant le 30/06/2023 minuit tout propriétaire doit aller sur GMBI dans impots.gouv pour valider (ou modifier) ce que la DGFIP a prérempli, si le propriétaire ne le fait pas c'est à dire ne va pas valider les infos pré-saisies (même si les infos pré-saisies sont correctes) alors il aura une amende de 150€ par local.**

Ce n'est qu'à compter de 2024 qu'il conviendra de modifier s'il y a des changements.

## Remise de récompenses

Le 14 Juillet prochain, la Municipalité récompensera les personnes s'étant distinguées par tout acte méritant qu'il soit culturel, sportif, civique ,...

Si vous êtes concernés ou si vous connaissez une personne de votre entourage, veuillez vous inscrire ou le signaler au secrétariat de la Mairie avant le 23 juin 2023.



## France Services de Baixas

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS



Une permanence sera assurée à France Services par un agent de la Direction Départementale des Finances Publiques :

**le Mercredi 17 Mai 2023 de 9h à 12h15 (sur RDV)**

France Services de BAIIXAS

10 bis avenue Maréchal Joffre

66390 BAIIXAS

Tél : 04 68 64 78 60

Mail : franceservices@baixas.fr

Si vous souhaitez être accompagnés **pour déclarer vos revenus**, vous êtes invités à prendre rendez-vous aux heures d'ouverture de France Services de Baixas au 04 68 64 78 60 ou par mail à l'adresse : franceservices@baixas.fr



## Permanences de l'ADIL sur les P.O.

L'ADIL, l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL) a pour vocation d'offrir au public un conseil juridique financier et fiscal sur toutes les questions relatives au logement et à l'habitat (acquisition, travaux de rénovation de maintien à domicile, rapport locatif, copropriété, troubles du voisinage, précarité énergétique, etc...). Les conseillères Juristes de l'ADIL 66 vont à la rencontre du public en délivrant une information de proximité grâce aux permanences accessibles avec ou sans rendez-vous, organisées dans le lieu d'accueil de la commune ou de la communauté des communes. Tous vos administrés peuvent bénéficier des conseils des juristes : locataires, propriétaires (bailleurs ou occupants), copropriétaires. Toutes les consultations de l'ADIL sont personnalisées, neutres et gratuites.

Permanence mensuelle avec ou sur rendez-vous avec un conseiller juriste sur votre territoire :



2, Rue Pierre Dupont  
Résidence les Terrasses  
du Castillet  
66 000 PERPIGNAN  
Tél. : 04 68 52 00 00  
www.adil66.org  
facebook.com/  
adil66.com  
linkedin

**Les permanences auront lieu sur notre commune tous les 3ème Vendredis du Mois en Mairie.**

LES PARTENAIRES

AGENCE NATIONALE DE L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (ANAH) DES PYRÉNÉES-ORIENTALES  
04 68 36 13 69 - 0 800 800 700  
ddtm-anahp.pyrenees-orientales.gouv.fr

RENNOVOCITANIE  
04 68 85 32 39  
info-rennovation@ci66.fr

ADIL  
Agence Départementale d'Information sur le Logement  
04 68 52 00 00  
www.adil66.org

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

PYRÉNÉES ORIENTALES  
11<sup>e</sup> Département

## Mieux se loger 66

**Des aides financières adaptées à vos travaux :**

Economie d'énergie, de maintien à domicile et de réhabilitation complète.

**Les bénéficiaires \*** : (\*sous conditions de ressources)

Le propriétaire occupant, le propriétaire bailleur et les syndicats de co-propriétés.

**Un accompagnement gratuit et personnalisé**

Où s'adresser ?



Permanences tous les jours  
de 9h à 12h (sauf le mercredi)  
04 49 24 01 58  
mieuxseloger.66@solihha.fr

# Artisans - Commerçants

« AP MOTOR YACHT » M. PANIER Aymeric - Entretien / Réparation / Maintenance bateau

06 26 38 68 64 / [apmotoryacht@gmail.com](mailto:apmotoryacht@gmail.com)

**Nouveau service :** RESTAURANT « L'ARAMON GOURMAND » - Nathalie et Philippe Coste

127 avenue du Canigou 66370 Pézilla la Rivière / Téléphone : 04 68 92 43 59 / Mail : [aramongourmand@orange.fr](mailto:aramongourmand@orange.fr) /  
Web : [www.aramongourmand.fr](http://www.aramongourmand.fr) / Facebook : <https://www.facebook.com/aramongourmand>

L'Aramon Gourmand, votre restaurant à Pézilla la Rivière étoffe son offre. Philippe vous propose au déjeuner, du mercredi au samedi, une salade d'accueil, un plat, un dessert à 19.90 €. Le contenu de cette offre changera chaque semaine.



**Aude PORADA** - Naturopathe, massages et soins énergétiques, accompagnante parentale et périnatale

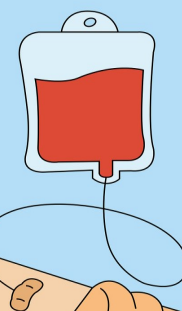
**Nouveau Service :** Doula quantique (pré conception, conception, grossesse, spécialisée dans l'accompagnement du post partum à domicile)

49, Avenue de la République - PEZILLA-LA-RIVIERE - Tél. : 06 64 63 98 27

Consultations au cabinet et à domicile

## Santé

Don du Sang  
Mardi 2 Mai  
2023



au Centre Culturel  
De 15h à 19h30

« CF PLOMBERIE » - Fabien CANO—Plomberie générale— Dépannage

Tél. : 07 61 52 01 80 / Mail : [fabcano66@outlook.fr](mailto:fabcano66@outlook.fr)

## Etat civil

### Ils se sont pacés

Laurie LOIZEAU et Jimmy BLAIN  
Aurélie DEMAZURE et Laura IDRE



### Ils se sont mariés

Stéphanie OLIVE et Guillaume DIANI

## Le mot de l'opposition

### UNE PENSÉE APPUYÉE POUR NOS AGRICULTEURS

Il n'y a pas d'agriculture sans eau. Comment préserver au mieux l'harmonie de ce couple millénaire assombrie par le changement climatique, avec une agriculture plus demandeuse d'eau et une eau moins accessible ? Voilà les défis de demain qui attendent nos agriculteurs pour les prochaines années.

Pour nous les particuliers, ce type d'épisode de sécheresse ou de forte chaleur nécessite de repenser l'ensemble de nos usages. En ce sens, le terme sobriété est pertinent. Une réelle prise de conscience est nécessaire pour l'ensemble des administrés car en termes de recharge de nappes phréatiques, nous partons avec un très inquiétant déficit notable.

Dans les prochaines semaines, il faudra questionner les usages de manière systémique. C'est le rôle du politique et de la municipalité en examinant l'ensemble des secteurs productifs comme l'agriculture, où l'eau est un enjeu majeur et plus particulièrement dans notre commune avec une pensée pour le maraîchage ou l'arboriculture, deux secteurs qui ne vivront pas sans eau. Établir des priorités est plus que nécessaire car les épisodes de sécheresse se renforceront dans les années futures si l'on en croit les rapports alarmants du GIEC.

Quelle adaptation aux conditions hydrologiques et météorologiques ? Nous avons été très timides en termes d'adaptation. En particulier parce qu'il y a un aléa moral, une peur que cela soit synonyme d'abandon de la lutte contre le changement climatique. Or, nous devons agir sur les deux volets. Le changement climatique est tangible dans notre quotidien.

Face à cette situation catastrophique pour celles et ceux qui vivent du maraîchage ou de l'arboriculture, sur notre commune et plus largement sur notre pays catalan, nous souhaitons rendre hommage à nos agriculteurs qui travaillent très durs pour des revenus parfois en deçà de leurs espérances.

Ils ont su relever le défi environnemental, depuis des années, pour nous permettre de développer une agriculture raisonnée mais aussi à la concurrence internationale en respectant des règles sanitaires et environnementales toujours plus strictes, tout en restant compétitifs.

UN GRAND MERCI.

Les élus de l'opposition

Xavier ROCA, Bertille MARTY et Christian Falzon

## Services, accueil et ateliers en médiathèque

### Conseiller numérique

Le précédent numéro soulignait la **présence d'un conseiller numérique** chaque mercredi après-midi. Voici la liste des aides apportées en rendez vous de particulier pour vous donner une idée !

Cartes vitales sur le site ameli.fr  
Démarches sur le site impots.gouv.fr  
Fonctionnalités de téléphone et ordinateur particulier  
Envoi d'une pièce jointe et transfert de dossier photos  
Aide à la réalisation d'un CV  
Utilisation d'une clé USB



### Navette documentaire

Un nouveau service de navette documentaire entre les bibliothèques du territoire de Perpignan Méditerranée Métropole est disponible en avril 2023 pour les titulaires de la carte réseau. Les documents réservés par les usagers pourront désormais être acheminés vers la bibliothèque de leur choix.



**Ateliers informatique les mercredis 26 mai et 31 mai**  
**Accueil Parent 'Aile les vendredis matins de 9h30 à 12h00, libre**  
**Atelier d'écriture – public adulte - les mercredis de 17h30 à 19h00.**

**Fête de la Sant Jordi** samedi 22 avril / matinée

**Atelier numérique** CUBETTO et OZOBOT vendredi 5 mai 15h/17h30 sur inscriptions

**Conférence** « le guerrier des rêves » donnée par François de Fournier de Brescia samedi 6 mai à 10h30

**Fête de la nature** du mercredi 24 au samedi 27 mai – ateliers, balade littéraire et conférence

*Programmes à retrouver à la médiathèque, facebook et resolu.net*

### Fermeture de la médiathèque pour le pont de l'ascension

**Fête du livre vivant au Palais des Rois de Majorque – samedi 3 juin / journée**  
**Festival des nits de la cellera 2023 – inauguration samedi 24 juin 2023 - Exposition 9h30**

## Association « Pau Berga »

**Samedi 22 avril** au Centre Culturel à 20h30 - **Soirée Tango** : "Tangueros" propose une initiation et des danses (ouverte à toutes et à tous)

**Samedi 13 mai** à la Médiathèque « Ramon Llull » à 10h - **Conférence** "Sarda Garriga libérateur des esclaves de la Réunion" suivie d'un débat, à l'occasion de la journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition.

**Du mercredi 17 mai au Dimanche 21 mai** - **Identi'cat** ( à Pézilla - mercredi 17 mai à 20h30 Centre Culturel : chant choral, le jeudi 18 mai l'après-midi - Castells sur la Place et à 20h30 Soirée Théâtre

( voir le programme complet fourni par Aire Nou de Baho ) tous les jours jusqu'au dimanche

**Mardi 23 mai** - **Sortie** à Cadaques et Port Lligat sur les pas de « Dali »

**Vendredi 26 mai** au Centre Culturel à 18h30 - **Conférence** "La conquête de Majorque par Jacques le Conquérant XIIIème siècle " par Robert Vinas

**Dimanche 11 juin** à la Chapelle Saint Saturnin 18H - **Concert** avec l'ensemble "Sempre Legato"

**Mardi 13 juin** - **Sortie** à Céret : La ville et ses musées

**Samedi 17 juin** en l'Eglise des Saintes-Hosties à 17 h - **Concert** de musique symphonique avec l'orchestre "La clé des champs" orchestre symphonique des jeunes du Conservatoire de Toulouse

**Jedi 22 juin** sur la Place Foixet à partir de 21h30 - **Inauguration des "Nits De La Cellera "** Nit de la Rumba Catalana

**NB : Un programme complet du Festival des Nits De La Cellera sera distribué ultérieurement ( Festival de juin à septembre au coeur de la Cellera de Pézilla )**

# Jeunesse

## Inscriptions :

### - scolaires

**Veillez apporter au secrétariat de la Mairie, les documents suivants :**

- Livret de famille
- Carnet de santé ou attestation de vaccinations obligatoires à jour
- Justificatif de domicile (Edf, téléphone, assurance habitation, etc... datant de moins de 3 mois)
- La fiche de renseignements fournie par la Mairie

### **Le cas échéant :**

- Certificat de radiation délivré par l'ancienne école (sauf pour les enfants de maternelle qui passent au CP)
- En cas de divorce ou de séparation des parents, jugement mentionnant l'autorité parentale

### - services périscolaires et / ou extrascolaires

**Veillez apporter au secrétariat de la Mairie, les documents suivants :**

- Dossier d'inscription (fourni par la Mairie) en renseignant la totalité des 4 pages (à remplir 1 fois par an)
- Carnet de santé ou attestation de vaccinations obligatoires à jour
- Attestation d'assurance périscolaire (temps méridien, périscolaires, mercredis) ou extrascolaire ( centre de loisirs)

**Attention le dépôt du dossier ne vaut pas inscription aux services**

### Ecole Maternelle

## Matinées « Portes Ouvertes »

### Mardis 20 et 27 juin

### de 9h30 à 11h

## Les infos de la Métropole



## 66 Degrés Sud

UCI GRAN FONDO WORLD SERIES MANCHE QUALIFICATIVE CHAMPIONNAT DU MONDE

inscrivez-vous 27 / 29 AVRIL

- ▶ CONTRE-LA-MONTRE 12,5 KM
- ▶ GRAN ET MEDIO FONDO 164 KM 135 KM
- ▶ 2 CYCLO-TOURISTIQUES 100 KM 50 KM

66 degrés SUD  
LA CYCLO | Perpignan Méditerranée Métropole



## Containers

En dehors des jours de collecte, je pense à rentrer mon bac !

Même s'ils sont très utiles, ils ne sont pas très esthétiques ! La présence intempestive des containers sur les trottoirs constitue un obstacle contraignant pour les poussettes, les piétons et les personnes à mobilité réduite obligés d'emprunter la chaussée pour les contourner. Pour rappel, les containers doivent être sortis le soir, la veille du jour de collecte et rentrés le jour même.

**Ramassage des encombrants** (deux fois par mois) : Les jeudis 11, 25 mai et 8, 22 juin

**Ramassage des déchets verts** (une fois par mois) : Les jeudis 4 mai et 1er juin

Les inscriptions doivent s'effectuer au secrétariat de la Mairie 72 heures avant le ramassage.

Vous pouvez vous procurer l'agenda des collectes des déchets, au secrétariat de la mairie ou sur le site internet de la communauté urbaine « Perpignan Méditerranée Métropole » : <https://www.perpignanmetropole.com/dechets>

COMPOSTONS ENSEMBLE !

Perpignan Janvier 2023

Perpignan Mars 2023

Opération Familiales Février 2023

Vous êtes intéressés par la mise en place d'un composteur collectif sur votre commune, quartier ou résidence ? Contactez nous ! Tél. 04 68 08 61 60 [accueil.dechet@perpignan-meditteranee.org](mailto:accueil.dechet@perpignan-meditteranee.org)



# Campagne de dératisation et de désinsectisation

Comme chaque année, la campagne de dératisation et de désinsectisation systématique des réseaux publics d'eaux usées des communes sera effectuée en plusieurs passages par le prestataire de service « SARL ACTION ET REGULATION 3D ». Les premiers passages ont eu lieu les 30, 31 mars, les derniers sont prévus le 27 avril et le 23 mai prochain.

Cette campagne sur les réseaux publics d'eaux usées, réalisée dans le cadre réglementaire de l'article 119 du Règlement Sanitaire Départemental, oblige tous les propriétaires d'immeubles ou établissements privés et les directeurs d'établissements publics de prendre toutes les mesures pour éviter l'introduction des rongeurs et tenir constamment en bon état d'entretien les dispositifs de protection mis en place.

Ainsi, il n'appartient pas à Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine d'intervenir pour le traitement à l'extérieur des réseaux publics d'eaux usées ainsi que dans les parties privatives. A cet effet, des raticides sont disponibles au secrétariat de la Mairie.



## Nouveaux services « SANKÉO » ...

**NOUVEAU**  
**Votre trajet à LA CARTE !**

**Transport Sur Réservation**  
Réservez votre trajet jusqu'à 1h ou 30 min avant votre départ

Téléchargez l'application  
Sankéo Résa

**sankéo** | [www.sankeo.com](http://www.sankeo.com) | [solvez-nous](mailto:solvez-nous@sankeo.com)

### Nouveauté Sankéo : Découvrez le Transport Sur Réservation !

Depuis le 1er avril, Sankéo s'adapte aux besoins des usagers et lance une nouvelle offre : le Transport Sur Réservation. En plus des lignes régulières, bénéficiez d'une offre de transport sur mesure, à la tarification Sankéo !

Le Transport Sur Réservation permet de connecter les communes de Perpignan Méditerranée Métropole grâce au Transport Sur Réservation Bassins de vie, d'aller ou de repartir de la gare, l'aéroport et l'hôpital de Perpignan tôt le matin ou tard le soir avec le Transport Sur Réservation Matins & Soirs, de desservir de 5h à 22h la ZAC ST Charles,...

Pour en savoir plus sur toutes les possibilités des nouveaux services de Transport Sur Réservation rendez-vous sur [www.sankeo.com](http://www.sankeo.com).

Comment ça marche ?

- 1 - Je choisis mes lieux de départ et d'arrivée et mon horaire (départ ou arrivée)
- 2 - Je réserve un véhicule
- 3 - Ma réservation m'est confirmée
- 4 - Je me rends à l'arrêt de mon choix 5 min avant l'horaire réservé
- 5 - Je peux suivre en temps réel mon véhicule en approche
- 6 - Je suis pris en charge par mon véhicule qui m'amène à destination
- 7 - Avec le même titre de transport, je peux poursuivre mon trajet en correspondance

Alors, n'attendez plus et téléchargez l'application Sankéo Résa ou appelez le 0 800 800 370 pour réserver votre Transport Sur Réservation dès maintenant !

Pour en savoir plus rendez-vous sur [www.sankeo.com](http://www.sankeo.com) !

**3, 2, 1... PARTEZ !**

**service n°1 ASSISTANCE MOBILITÉ**  
Rendez-vous personnalisés en agence

**service n°2 CLICK & COLLECT\***  
Commandez en ligne et récupérez votre titre de transport en agence sans attendre

**service n°3 HORAIRES ETENDUS**  
8h > 20h30 • lun > sam  
Contact SANKÉO 0 800 800 370\*

**sankéo** | [www.sankeo.com](http://www.sankeo.com) | [solvez-nous](mailto:solvez-nous@sankeo.com)